

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 30 juin 2022**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**D2022\_130 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITE DE BRANCHEMENTS PRIVATIFS**

Dans le cadre de subventions Agence de l'eau, la communauté d'Agglomération donne la possibilité aux particuliers qui ont le branchement d'eaux usées de leur habitation non conforme à la réglementation, d'accéder à des aides financières (50 % du montant global HT des travaux) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

La communauté d'Agglomération souhaite accompagner les particuliers qui envisagent de mettre en conformité leurs branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales privatifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Le versement de la subvention sera réalisé par la communauté d'agglomération, il conviendra alors d'établir une convention de mandat avec le particulier.

Dans ces conditions et après délibération, le conseil communautaire :

- **SOLLICITE** auprès de l'Agence de l'eau des aides financières pour les propriétaires d'habitations dont les branchements sont non conformes à la réglementation ayant le souhait de réaliser ces travaux ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou son représentant, à signer, les conventions de mandat et les documents y afférents.

Le Président,



Pascal MERCIER.